

## À PROPOS DES RENCONTRES QU'ORGANISE LA COMMISSION SUPÉRIEURE TECHNIQUE LE 14 NOVEMBRE 2014

**La Commission Supérieure Technique – C.S.T. – organise des Rencontres destinées à la profession qui se dérouleront toute la journée du lundi 24 novembre 2014.**

**Ces rencontres sont intitulées - Carte blanche aux Associations membres de la CST.**

À cet effet trois tables rondes sont prévues :

- En matinée : – « *L'application de la Convention collective : remontées d'expériences* »
- Dans l'après-midi : – « *Les Associations professionnelles dans le paysage cinématographique et audiovisuel* »  
– « *L'avenir des Studios de Bry-sur-Marne* »

À cet effet, la Commission Supérieure Technique a adressé au Délégué du Syndicat une invitation à participer à une seule des trois tables rondes, celle qui concerne – ***les Associations professionnelles dans le paysage cinématographique et audiovisuel*** –.

Suite à cette invitation, copie de la réponse que le SNTPCT a adressée à la CST :

Paris, le 14 novembre 2014

Monsieur le Délégué Général,

Je vous remercie de l'invitation que vous m'avez adressée en vue – des Rencontres avec la profession organisées par la Commission Supérieure Technique –.

Vous me demandez de bien vouloir participer à la table ronde intitulée : « *les Associations professionnelles dans le paysage cinématographique et audiovisuel ?* ».

Je suis étonné par cette proposition. En effet, en ma qualité de représentant du Syndicat qu'est le SNTPCT, je n'ai pas qualité à m'immiscer ni à porter des appréciations sur la nature et l'action institutionnelles et professionnelles des différentes Associations de branches de métiers de la profession.

Ceci leur est propre et ne saurait se confondre juridiquement, socialement et professionnellement avec la nature juridique et sociale que confère la loi aux Organisations syndicales de salariés et, y compris, d'employeurs.

Par contre, si vous le souhaitez, je suis à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions concernant l'action syndicale que le SNTPCT conduit dans le cadre de la profession.

Le SNTPCT est un Syndicat professionnel.

Il est l'outil dans lequel se regroupent les ouvriers, techniciens et réalisateurs qui le souhaitent et dont ils financent par leurs cotisations l'existence et son action de représentation et de défense, en particulier, de leurs conditions de travail, de leurs conditions de salaires, de leurs droits sociaux et de leurs conditions d'emploi dans le cadre des négociations avec les Syndicats de producteurs.

Son action concerne aussi la représentation des ouvriers et techniciens, de leurs intérêts professionnels et, en particulier, de la défense de leurs emplois dans le cadre de la Commission d'agrément des films de longs-métrages qui impose au Producteur, en vue de bénéficier du fonds de soutien du CNC, des obligations en matière d'emploi.

Aussi, vu qu'il ne saurait y avoir de confusion entre le rôle et la fonction qu'assigne socialement et économiquement la loi aux Organisations syndicales et celles propres aux différentes associations professionnelles, mon intervention ne peut relever que du champ de l'action syndicale dans le paysage cinématographique et audiovisuel.

Sur ces bases, je reste à votre entière disposition.

Veillez agréer ...

À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse, ni d'invitation à pouvoir intervenir sur les sujets qui nous concernent en qualité d'Organisation syndicale.

Depuis, la Commission Supérieure Technique a publié sur son site le nom des personnalités qu'elle a invitées à ces différentes tables rondes que vous trouverez ci-après :

#### **10h00** L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE : REMONTÉES D'EXPÉRIENCES

Avec des exemples concrets nous allons analyser les effets de l'application de la nouvelle convention collective sur la fabrication des films. Le débat s'organisera en trois temps : préparation, tournage et postproduction.

Tour à tour des intervenants de l'ADC, de l'ADP, de l'ADPP, de l'AFAR, de l'AFR et de l'AFSI ayant pratiqué un ou plusieurs films sous la nouvelle convention viendront témoigner de leurs expériences. Des intervenants d'autres associations représentant divers métiers du cinéma seront aussi invités à débattre.

- Catherine Constant - (ADPP) • Diastème - (réalisateur) • Riton Dupire-Clément - (ADC)
- Patrice Grisolet - (AFSI) • Michel Hazanavicius - (ARP) (sous réserve) • Marc Missonnier - (Fidélité Films)
- Laure Monrréal - (AFAR) • François Pulliat - (AFR) • Frédéric Sauvagnac - (ADP) • Agnès Thoulieux - (CNC)

Modérateur : Angelo Cosimano

#### **14h30** LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE PAYSAGE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

Les créations d'associations professionnelles de techniciennes et de techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle se sont multipliées depuis ces dernières années, rejoignant le petit groupe des associations « historiques ».

Nous tenterons d'analyser ce phénomène et de comprendre les besoins qui ont conduit à ces créations.

Nous nous interrogerons sur les moyens d'action de ces associations tant au niveau technique qu'au niveau politique ou social et sur leur image et leur poids vis-à-vis des instances dirigeantes, des syndicats et des autorités de tutelle.

Des membres actifs d'associations viendront nous les présenter et nous faire part de leurs expériences.

- Yves Beaumont - (CCHS) • Laurent Blois - (SPIAC-CGT) • Valérie Lépine-Karnik - (Commission Nationale du Film France) • Stéphane Martinet - (Commission du film d'Île de France)

Un représentant du CNC et de la Mairie de Paris

Des représentants l'ADC, de l'ADP, de l'ADPP, de l'AFAR, de l'AFR et de l'AFSI

Modérateur : Éric Vaucher

### 16h30 L'AVENIR DES STUDIOS DE BRY-SUR-MARNE

Après avoir fait un point historique, économique mais aussi politique de cette affaire nous verrons quelles pourraient être les multiples conséquences de la fermeture de cet outil de production que sont les studios de Bry-sur-Marne.

À l'heure où les délocalisations des tournages pour des raisons purement financières sont de plus en plus préoccupantes, il serait paradoxal que des productions françaises ou étrangères qui souhaiteraient travailler dans des studios situés en France, avec des incidences positives sur l'emploi, l'activité économique du secteur et les recettes de l'État, ne puissent le faire par manque de structures adéquates.

Aussi nous évoquerons les propositions possibles pour pérenniser l'implantation de studios en France et les moyens que cela implique.

- Sabine Chevrier - (réalisatrice) • Agnès Morel - (MAD) • Thierry de Ségonzac - (FICAM)
- Bertrand Seitz - (ADC) • Olivier-René Veillon - (Commission du film d'Île de France)

Modérateur: Jean-Louis Nieuwbourg

Il est à noter que parmi les invités de la table ronde concernant – ***L'application de la Convention collective*** –, le Président du Syndicat des Producteurs APC est, quant à lui, l'un des invités, en l'absence de tout représentant d'Organisations syndicales représentant les Ouvriers et Techniciens.

Il résulte de cette situation que le Syndicat ne peut que prendre acte du fait que la CST écarte la présence notamment, du délégué des ouvriers et techniciens du SNTPCT dans le débat relatif à l'application de la Convention collective dont il a été le principal négociateur avec les syndicats de producteurs.

La CST est, bien sûr, libre de ses choix institutionnels.

À chacun d'en tirer ses propres conclusions.

Paris, le 19 novembre 2014

La Présidence